

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 30 mars 2009 D - 20090139

Conseillers en exercice : **61**Date de Publicité : 310/03/2009

Reçu en Préfecture le : CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 30 mars Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents:

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID (présent à partir de 15h 50), Mme Alexandra SIARRI, Mme Paola PLANTIER, MIle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI.

Excusés:

Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, M. Maxime SIBE, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Béatrice DESAIGUES,

Musée d'Aquitaine. Convention de dépôt d'une maquette du navire négrier L'Ouragan entre la Ville de Bordeaux, l'Association Musée Maritime et Portuaire du Havre et Monsieur Laurent Argentin, Propriétaire. Signature. Autorisation.

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'Association « Musée Maritime et Portuaire du Havre », son dépositaire actuel, Monsieur Laurent Argentin, son propriétaire, s'engagent à laisser en dépôt à la Ville de Bordeaux (Musée d'Aquitaine) une maquette du navire négrier « L'Ouragan », pour la présenter dans les nouvelles salles permanentes consacrées au thème « Bordeaux, le commerce atlantique et l'esclavage », dont l'ouverture au public est prévue le 10 mai 2009.

Une convention a été établie entre l'Association Musée Maritime et Portuaire du Havre, Monsieur Laurent Argentin, propriétaire et la Ville de Bordeaux, stipulant les obligations des parties.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer ce document.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 30 mars 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Dominique DUCASSOU Adjoint au Maire

Convention de dépôt D'une maquette du navire négrier

« L'Ouragan » entre la Ville de Bordeaux,

<u>l'Association Musée Maritime et</u> <u>Portuaire du Havre</u>

et Monsieur Laurent ARGENTIN, Propriétaire.

Entre les soussignés,

La Ville de Bordeaux, représentée par Alain Juppé, son Maire, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du reçue à la Préfecture de la Gironde le

désignée aux présentes sous le vocable, le DEPOSITAIRE,

d'une part,

et

L'Association Musée Maritime et Portuaire du Havre, Quai Roger Meunier, Hangar 1 ouest, 76600 Le Havre, représentée par Monsieur Jean-Pierre Olivier, Président

et

Monsieur Laurent Argentin, propriétaire de ladite maquette – Musée Maritime et Portuaire du Havre, Quai Roger Meunier, Hangar 1 ouest – 76600 Le Havre

Désignée aux présentes sous le vocable, les DEPOSANTS,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - Objet de la convention

L'Association Musée Maritime et Portuaire du Havre représentée par son Président, Monsieur Jean-Pierre Olivier et Monsieur Laurent Argentin, propriétaire de la maquette s'engagent à laisser en dépôt à la Ville de Bordeaux (Musée d'Aquitaine) une maquette du navire négrier « L'Ouragan », pour la présenter dans les nouvelles salles permanentes consacrées au thème « Bordeaux le commerce atlantique et l'esclavage ».

Le DEPOSITAIRE (Musée d'Aquitaine) s'engage à présenter et à conserver cette maquette dans les conditions normales de sécurité en vigueur dans les Musées de France.

Article 3 – Durée du Dépôt - Restitution

La présente convention est conclue pour une période de deux ans à compter du jour de sa signature date à laquelle la maquette du navire négrier « L'Ouragan » sera restituée à l'Association Musée Maritime et Portuaire du Havre et à son propriétaire Monsieur Laurent Argentin.

En cas de reconduction à l'expiration de cette période de deux ans, la présente convention pourra être reconduite par avenant. Cet avenant pourra prendre la forme d'un simple échange de lettres entre les DEPOSANTS et le DEPOSITAIRE.

Article 4 - Assurance

La Mairie de Bordeaux étant son propre assureur pour les œuvres prises en dépôt dans ses locaux, aucune attestation d'assurance ne sera fournie, la Ville dédommageant le propriétaire dans l'hypothèse où un dommage surviendrait. La valeur d'assurance de la maquette est de 3 000 EUROS.

Article 5 - Transport

Les frais de transport de l'œuvre aller-retour seront pris en charge par le DEPOSITAIRE.

Article 6 - Reproduction/Droit à l'image du bien

Le DEPOSITAIRE pourra effectuer et utiliser sans restriction, notamment à des fins commerciales, toute reproduction de l'oeuvre déposée sous forme de clichés photographiques ou toute autre forme de support, avec l'accord exprès des DEPOSANTS.

Article 7 - Modification du Contrat

La présente convention ne pourra être modifiée, même partiellement, autrement que par un document écrit portant la signature des trois parties.

Article 8 - Juridictions compétentes

Toutes contestations relatives à l'exécution de la présente seront en tant que de besoin, déférées aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 9 - Election de domicile

Les parties conviennent pour l'exécution des présentes de faire élection de leur domicile à leur siège respectif soit :

pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel-de-Ville, Place Pey-Berland – 33077 Bordeaux,

- pour l'Association du Musée Maritime et Portuaire, Quai Roger Meunier, Hangar1 Ouest, 76600 Le Havre.
- Pour Monsieur Laurent Argentin Musée Maritime et Portuaire du Havre, Quai Roger Meunier, Hangar 1 ouest – 76600 Le Havre.

P/le Maire de Bordeaux

Fait à Bordeaux, En cinq exemplaires,

P/Association du Musée Maritime et Portuaire

Le President,	L'Adjoint au Maire,	
Jean-Pierre Olivier	Dominique Ducassou	
Р	P/Le propriétaire	

Laurent Argentin